



## Commission : Statuts et réglementation

Membres présents : Valérie PARISY, René CARL, William BASTIEN, Marcel TEDESCO, Jean-Paul WIRTZ, Dominique DEBEAUMOREL, Dany LEAUNE, Joël PAQUIS, Pascal PETRY, Pascal PRUNIER, Daniel DAVID, Gérard JAWORSKY

Membres excusés : Jacky TELLIER, Christelle DEVOITINE, Roland BOHN

### Ordre du jour :

#### 1- Licence Multi-club 24-25

À la suite du nouveau règlement particulier avec les demandes de modification de la FFHB, nous avons validé 14 demandes. À fin janvier, il faudra faire un bilan pour savoir si les quotas entre le club d'origine et le club d'accueil sont bien respectés.

Depuis le 31 octobre 2024, il n'est plus possible de faire de licence Multi-club.

#### 2- Rappel sanctions CMCD 23-24 :

Retrait de points aux clubs en championnat Région, suite étude de la commission le 4/06/24

- Comité 08 : 3 clubs sanctionnés dont 1 descendu en dép. en 24-25
- Comité 10 : 1 clubs sanctionnés dont 1 annulation CRL
- Comité 51 : 2 clubs sanctionnés dont 1 décision CMCD Nat. Suite descente en Région  
1 demande de grâce auprès du président de la ligue
- Comité 52 : 2 clubs sanctionnés dont 1 descendu en dép. en 24-25
- Comité 54 : 6 clubs sanctionnés
- Comité 55 : 4 clubs sanctionnés dont 1 descendu en dép. en 24-25
- Comité 57 : 9 clubs sanctionnés dont 1 descendu en dép. en 24-25  
1 annulation CRL  
1 annulation Bureau Directeur
- Comité 67 : 6 clubs sanctionnés dont 1 sanction réduite par CRL  
1 annulation CRL
- Comité 68 : 3 clubs sanctionnés
- Comité 88 : 5 clubs sanctionnés dont 1 descendu en dép. en 24-25  
1 décision CMCD Nat. Suite descente en région  
1 annulation CRL

Soit 41 clubs sanctionnés par la commission et uniquement 31 retraits de points appliqués sur les championnats régionaux.

Les membres de la commission ont longuement débattu sur la question d'équité entre les clubs qu'elle a sanctionnés en juin. La question qui s'est posée a été la suivante ; ne peut-on pas demander purement et simplement une annulation de toutes les sanctions ? Réponse unanime de la commission : « Pour des raisons d'équité entre les clubs sanctionnés, il aurait fallu annuler toutes les sanctions et pas seulement à certain. Mais de toute façon au vu de l'avancement des championnats à mi-saison, cela est irréalisable et cette fois non équitable pour les clubs qui eux sont réellement en règles avec les impositions de la CMCD. »

### 3- CMCD 24-25 :

Un premier envoi des fiches individuelles aux clubs est prévu pour fin décembre 2024.

En raison des très gros problèmes sur les extractions, il est demandé aux clubs de bien faire remonter toutes les anomalies qu'ils pourraient constater.

Afin d'inciter encore plus les clubs à faire ce constat d'anomalies, il a été décidé de mettre sur les fiches directement une date butoir de retour à fin janvier 2025.

Problèmes rencontrés :

1. Techniciens de l'arbitrage (animateur AEA, Juge Accompagnateur...) désactivés en juin 2024 afin que ne soit activés que ceux qui ont bien une honorabilité valide. Mais en faisant cela, l'ITFE s'est retrouvé devant une masse trop importante de techniciens à activer et ceux-ci pour la plupart sont encore en attente d'activation.
2. Techniciens sportifs dont les dénominations de diplômes sont en cours de modification et dont nous avons du mal à rattacher à des niveaux précis.

Attention les demandes de rattachement CMCD de mutation ou de licence Blanche sont à retourner à la Commission SR avant le 31 décembre 2024. Passé ce délai, elles ne pourront plus être prise en compte.

### 4- Perspectives pour CMCD 25-26 :

La commission débat sur plusieurs propositions :

1. Même modèle que les années précédentes car beaucoup de club pas en règle avec déjà ces impositions. On ne sanctionne que les clubs dont un ou l'autre des socles ne sont pas atteints sans tenir compte des ressources chiffrées.
2. Modèle de calcul de points à bonifier aux clubs qui sont en règle. Dans la prospective faite par un des membre de la commission sur la CMCD 23-24, 40 clubs répondent à absolument toutes les impositions. Un jeu de +/- de points pourrait être fait par socle à acquérir et seuls les clubs positifs dans une fourchette de +5 à +7 pourrait démarrer la saison avec des points en plus !
3. Valorisation des clubs non pas par des points en plus mais par un « LABEL CMCD » qui se traduirait par une dotation en bon d'achat, en produits ligues (tee-shirt), en place sur des matchs nationaux, en réduction sur le montant de l'affiliation.
4. Un modèle mixte où on continuerait à sanctionner les clubs qui ne sont pas en règle et où on valoriserait les clubs qui sont méritants sur plusieurs saisons répétées.

La commission approuve unanimement La valorisation des clubs par un « LABEL CMCD », mais souhaite tout de même conserver des impositions en matières de techniciens sportifs, d'arbitres et d'École d'Arbitrage (animateur + Accompagnateur + JAJ) afin d'assurer une équité entre les clubs qui se structurent et perdurent dans leur effort.

Nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion...

- Devons-nous créer des labels différents ou un seul ?
- Quel choix de modèle ? Mixte ou que positif...
- La FFHB, avec la nouvelle équipe veut entamer une réforme de sa CMCD, Devons-nous attendre dans quelle direction ira cette commission ?

Valérie présentera au prochain CA ces idées et demandera l'avis des membres du CA.

Aucune autre question n'est soulevée et nous clôturons la matinée par un repas convivial pris ensemble à la charge de chacun.

---

Date de la prochaine réunion : en visio après le prochain CA de la ligue début 2025.